## JC AUTO ECOLE

# 175, rue du Sergent BLANDAN / 15, avenue du Maréchal JUIN 54 000 NANCY.

## 03.83.27.22.93. / 06.38.42.95.34. / autoecolejc.helene@gmail.com jcautoecole.fr

#### HORAIRES D'OUVERTURE :

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 19h Et le samedi de 10h à 12h (agence Blandan)

Le bureau est ouvert de 17h à 19h du mardi au vendredi (agence Juin).

Les tests de Code ont lieu de 14 h à 19 h non stop

#### HORAIRES DES LECONS DE CONDUITE :

De 08h00 à 20h00 du lundi au vendredi

De 08h00 à 17h00 le samedi.

Toutes les leçons sont assurées par l'un de nos 5 moniteurs expérimentés et attitrés.

#### **PIECES A FOURNIR**

- 4 photos d'identité identiques certifiées conformes (fond neutre). Pas de Photocopie. Oreilles dégagées, cheveux tirés en arrière, sans bijou, E Photos obligatoires
- 6 timbres poste au tarif en vigueur
- <u>1 justificatif de domicile (voir au dos)</u>
- 1 photocopie de la carte d'identité valide (recto verso)
  - o ou 1 photocopie de la carte de séjour
  - o ou 1 photocopie du passeport
- 1 photocopie de <u>l'attestation de recensement</u>

ou 1 photocopie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (pour les garçons nés après le 01 janvier 1980 et les filles nées après le 01 janvier 1983).

1 photocopie de l'<u>ASSR 2</u> (pour ceux nés à compter du 01 janvier 1988)







## Liste des justificatifs de domicile :

### 1. Vous disposez d'une adresse personnelle :

- un avis d'imposition ou de non-imposition;
- une quittance de loyer non-manuscrite;
- une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe ou mobile, gaz, électricité ou eau)

## 2. Vous êtes hébergé:

- une attestation sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée de l'héberge et de l'hébergeant, certifiant l'hébergement;
- un justificatif de domicile de l'hébergeant parmi les documents cités en (1)
- la copie de la pièce d'identité du parent qui a signé l'attestation sur l'honneur;

#### 3. Vous êtes mineur:

- une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents datée et signée;
- la copie de la pièce d'identité du parent qui a signé l'attestation sur l'honneur;
- un justificatif de domicile de ce même parent parmi ceux évoqués en (1)